



Numérisation des collections photographiques du Musée de la Camargue

CAHIER DES CHARGES

Maître d'ouvrage :

**Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty – 13200 Arles**

- 1. Contexte**
- 2. Objectifs**
- 3. Définition des prestations**
- 4. Lieu d'exécution**
- 5. Durée et délai**
- 6. Cadrage**
- 7. Présentation et restitution**
- 8. Droits d'exploitation des résultats**
- 9. Domaines d'expertise requis**
- 10. Documents à joindre**
- 11. Montant du marché**
- 12. Critères de sélection des propositions**
- 13. Délai de validité des offres**
- 14. Mode de paiement**
- 15. Défaillance du candidat**
- 16. Résiliation**

1. Contexte

Le Ministère de la Culture, la Région PACA et le Conseil de l'Europe soutiennent les projets de numérisation et de mise en ligne des biens patrimoniaux pour en faciliter l'accès à tous. Le Parc naturel régional de Camargue gestionnaire du Musée de la Camargue, possède des collections photographiques exceptionnelles et souhaite pouvoir en donner le libre accès aux usagers du territoire, chercheurs et tout public.

Le projet a pour objectif la numérisation de 7000 phototypes sur plaques de verre. Ces photographies proviennent de deux fonds anciens : le fonds Carle Naudot (1900 – 1948) et celui de Gaston Bouzanquet (1890 - 1936). Par ailleurs, le fonds compte des tirages argentiques ainsi qu'une collection de cartes postales.

Le fonds Bouzanquet légué au musée en 2007 compte environ 1500 plaques de verre en stéréoscopie qui ont été remises avec 2 appareils de visionnage permettant d'obtenir une image en 3 D. Au total, ce fonds non inventorié est estimé à 5000 prises de vues environ, réalisées entre 1890 et 1936. Elles relatent des moments particuliers de la vie en Camargue (chasse, vendanges, tauromachie, fêtes) ainsi qu'en Pays d'Arles (Alpilles) ou à Nîmes (corridas) mais aussi des voyages autour du bassin méditerranéen (Egypte, Tunisie, Espagne, Italie, Palestine, Turquie, etc.), en Belgique ou en Bretagne.

Le fonds Naudot légué au musée en 1994 compte 1900 plaques de verre indexées. Il est constitué par son auteur entre 1902 et 1948 qui collecte, tel un journaliste, des images témoins d'instant, de savoirs faire, d'usages, de techniques et du quotidien d'un groupe humain au sein duquel il vit, à Salin-de-Giraud. Ces photographies sont pour certaines consacrées à la publication d'un ouvrage, « Camargue et gardians », qui sera édité en 1977 par la Société d'ethnographie française. Les photographies sont complétées par une collecte de recettes de cuisine, de chants, de surnoms, de croquis qui révèlent la démarche méthodique de Carle Naudot pour transmettre un fonds documentaire complet au sujet des gardians de son temps.

2. Objectifs

Numériser, indexer et organiser le fonds photographique du musée de la Camargue pour en assurer la conservation, la consultation et une large diffusion.

- Exposition photographiques
- Publications
- Consultation dans le musée et sur le territoire du Parc naturel régional de Camargue à partir de bornes informatiques
- Projections

Outils d'aide à la visite du musée et du territoire camarguais (itinéraires de découverte, fichiers téléchargeables, baladodiffusion)

3. Définition des prestations

A l'issue des divers traitements requis et suivant les délais fixés, le titulaire remettra à l'établissement :

- un rapport d'expertise sur l'état de conservation des phototypes ;
- la production numérisée et convertie en positif et stockée sur les supports choisis ;
- les fichiers de récolement complétés
- les rapports de production ;
- les documents remis pour numérisation par l'établissement.

A l'issue de 24 mois après le début de la campagne de numérisation, le prestataire aura remis au représentant du Musée de la Camargue (le conservateur) :

- 7000 fichiers numériques d'une résolution de 300 à 600 PPI ;
- 7000 fichiers numériques (résolution de 300 à 600 PPI selon le format d'origine), d'un minimum de 30 Mo dont 1600 permettant la restitution de la stéréoscopie ;
- Ils seront livrés sur supports CD et DVD en doubles exemplaires ;
- Les fichiers seront livrés en pleine définition. La surface à numériser est la surface utile du phototype à l'exclusion des marges d'émulsion ;
- Deux formats de fichiers en Jpeg et Tiff seront utilisés et remis au Musée de la Camargue ;
- La livraison des fichiers s'effectuera tous les 15 jours, selon le rythme de la numérisation. Ils seront classés par lots de 500u. Les lots destinés à être transportés seront conditionnés à l'intérieur de boîtes en carton neutre, chaque plaque protégée par une enveloppe fournie par l'établissement.

Détail des phototypes à numériser :

- Phototype format 10x15 : négatif, N&B
- Phototype format 9x12 (ou 4x5) : négatif, N&B
- Phototype format 13x18 : négatif, N&B
- Phototype format 18x24 : négatif, N&B
- Phototype format 17x8,5 : positif, N&B
- Phototype format 6x13 : négatif et positif, N&B
- Phototype format 4,5x10,7 : négatif et positif, N&B

Soit :

- 5400 plaques de verre phototypes négatifs passés en positif aux formats : 13x18 ; 9x12 ; 10x15 ; 18x24
- 1600 plaques de verre phototypes positifs en stéréoscopie aux formats : 17x8,5 ; 6x13 ; 4,5x10,7

Conditionnement des phototypes

Pour les 1900 phototypes de **Carle Naudot (10x15 ; 9x12 ; 13x18 ; 18x24)** chaque phototype est un négatif sur plaque de verre contenu dans une pochette Crystal sur laquelle est inscrit son numéro d'immatriculation. Le cas échéant, le sens de l'image est précisé par un signe convenu avec le titulaire, reporté sur la pochette ou le phototype lui-même.

Pour les 1600 phototypes de **Gaston Bouzanquet, il y a plusieurs formats de plaques de verre et plusieurs procédés. Une grande partie d'entre eux sont des stéréoscopies (images doubles en positif tirées au lactate d'argent) 1250** sont classés par thèmes à l'intérieur de paniers métalliques destinés à être insérés à l'intérieur de visionneuses. Pour la numérisation, les plaques seront sorties des paniers et replacées à l'intérieur de leur support après numérisation. Les 350 plaques restantes sont conditionnées dans leurs boîtes d'origine.

Nommage des fichiers numériques

Chaque fichier numérique sera renommé d'une chaîne de caractères composée de la concaténation du code institution du Musée de la Camargue, du numéro d'immatriculation du phototype original, et de l'extension du fichier.

Exemple 1 :

- 1^{er} segment : MC_ (invariable)
- 2^e segment :8301394 : n° d'immatriculation de l'original

- 3^e segment : tif ou pcd
- nom du fichier : MC_8301394.tif ou MC_8301394.pcd

Exemple 2 :

- 1^{er} segment : MC_ (invariable)
- 2^e segment : n° d'immatriculation de l'original
- 3^e segment : tif ou pcd
- nom du fichier : MC_ ?va.tif ou MC_ ?va.pcd

Définition des supports de livraison et stockage

Définition des supports et des formats de volumes

Le prestataire proposera des choix techniques pour la définition des supports de livraisons et des supports de stockage des fichiers s'ils sont distincts des précédents.

Inscriptions sur les supports

Sur chaque support est inscrit :

- le nom du support
- la date de production
- l'identification du lot spécifiée dans le bon de commande

Ces mentions doivent être portées sur le support autant de fois que nécessaire pour assurer une lisibilité externe immédiate et éviter tout risque d'intervention de plusieurs supports différents.

Nommage des supports de stockage livrés par le titulaire

Les noms des supports, livrés par le titulaire, sont composés de la concaténation du code institution MC, suivi du code 8301 sur 4 caractères, puis du numéro d'enregistrement partant du 01 accolé sans espace La lettre A sera attribuée à tous les supports issus de cette première campagne.

Exemples :

MC_830100_A (1^{er} numéro d'inventaire attribué lors du dépôt de la collection)

MC_83011857_A (dernier numéro d'inventaire attribué)

Fichiers de récolement des images numériques

Toute opération de numérisation est obligatoirement associée à un fichier de récolement fourni par l'administration (format eXcel).

Ce fichier de récolement est composé des éléments suivants :

- Référence du phototype ;
- Nom du support des images ;
- Noms des images sur ce support.

Le premier élément est renseigné par l'administration, les deux derniers sont renseignés par le titulaire après la réalisation des opérations de numérisation.

Il y a un enregistrement par image numérisée.
Les zones alphanumériques sont encodées en ISO-latin-1.

Équipements du titulaire

Les équipements informatiques nécessaires à la réalisation des prestations sont à la charge du titulaire.

La fourniture de l'ensemble des supports de stockage des images numérisées produites est à la charge du titulaire.

Contrôle de la qualité des prestations

Les contrôles suivants sont opérés par l'administration dans ses locaux, en présence d'un représentant du titulaire :

- vérification de 50% des images traitées
- contrôle colorimétrique
- contrôle dimensionnel
- vérification du nom du fichier numérique ;
- si nécessaire lecture d'éléments textuels à l'écran (exemple pour les cartes ou les plans).
- vérification du fichier de récolement.

En cas de taux d'erreurs supérieurs à 1 %, la tâche doit être exécutée à nouveau par le titulaire du présent marché.

Le taux d'erreurs est calculé comme suit :

$$Tx_err = (Nombres\ d'erreurs\ détectées / nombre\ d'images\ de\ la\ prestation) \times 100$$

4. Lieu d'exécution de la prestation

La numérisation se déroulera :

- in situ pour les plaques de verre jugées les plus fragiles par le conservateur du musée
- chez le prestataire pour les plaques en bon état pouvant être transportées

5. Durée et délai de réalisation :

A compter du démarrage de la mission prévue au cours de l'Été 2009, le délai incompressible de réalisation de la mission est de 24 mois.

Le marché peut être renouvelé par reconduction expresse par période annuelle sans que sa durée totale puisse excéder 4 ans. La décision de reconduire le marché interviendra par courrier de la personne responsable du marché

6. Cadrage de la mission :

Il sera réalisé par le conservateur du Musée de la Camargue qui orientera les travaux du prestataire et validera ou non chacune des phases. Il s'agit d'un marché à bons de commande : le marché sera exécuté par émission de bons de commande successifs.

7. Présentation et restitution de la mission :

Chacune des phases du projet devra faire l'objet de livrables à détailler dans la proposition du prestataire. La totalité des livrables devra être reproductible et réutilisable.

Un rapport devra être remis en 2 exemplaires papier en couleur (dont un original recto non broché reproductible) et sur supports numériques exploitables.

8. Droits d'exploitation des résultats :

Le PNR de Camargue peut librement utiliser les résultats produits dans le cadre du présent marché, et peut notamment les diffuser à des tiers, sur quelque support que ce soit.

9. Domaines d'expertise requis

- expertise avancée de l'état de conservation des plaques de verre
- étalonnage de la chaîne de numérisation
- recadrage des images

10. Documents à joindre à la proposition

Les propositions devront comprendre, outre une note stratégique et méthodologique avec proposition de phasage :

- Une lettre de motivation
- Une présentation des moyens techniques et humains (CV des personnes chargées de la mission)
- Une présentation des références précises du candidat
- Des exemples de références similaires ou proches du travail demandé au cours des 5 dernières années
- Une proposition financière détaillée par phase du plan de travail, précisant le coût unitaire hors taxe et TTC des fichiers numériques, le nombre de jours d'intervention consacrés à chacune des phases de la mission ainsi que les conditions de paiement
- Le planning prévisionnel des différentes phases d'intervention et de la durée de la mission : livrables, phasages, mode projet
- Le nom du chef de projet ainsi que la composition de l'équipe mobilisée (s'il y a lieu) en précisant la qualification de l'expérience des différents intervenants
- Une déclaration sur l'honneur du candidat, justifiant qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales ; le candidat retenu devra fournir dans un délai de 10 jours les attestations sociales et fiscales (article L324-14 du code du travail)
- Un RIB du candidat

Les propositions devront être adressées au plus tard le **15 juillet 2009, Minuit** à : Monsieur le Président du Parc naturel régional de Camargue – Mas du Pont de Rousty – 13200 Arles

11. Montant du marché

Le montant minimum du marché est **de 15 000 Euros HT**

Le montant maximum du marché est **de 50 000 Euros HT**

Seul le montant minimum engage la collectivité

12. Critères de sélection des propositions

Les offres seront jugées sur les capacités du prestataire à traiter les différents aspects de la mission. Les coûts d'intervention, les références du prestataire. Compte tenu du caractère patrimonial du projet, l'expérience du prestataire dans des domaines équivalents domaine sera particulièrement déterminante.

13. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

14. Mode de paiement des prestations effectuées

Il s'agit d'un marché à bons de commande : le marché sera exécuté par émission de bons de commande successifs.

Chaque bon de commande comportera les indications suivantes :

- référence du marché
- numéro et date du bon de commande
- identification du lot à traiter :

Cette identification devra obligatoirement figurer sur la facture correspondante.

- quantité et formats des phototypes composant le lot
- prix unitaires
- date d'exécution des services ou de la livraison des fournitures, le détail des prestations facturées avec indication du taux et du montant de la TVA ou indication de non assujettissement.

La facture doit OBLIGATOIREMENT porter les mentions suivantes :

- Nom ou raison sociale du créancier, le cas échéant référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers, le cas échéant numéro de SIREN ou de SIRET
- Désignation de la collectivité débitrice Syndicat mixte pour la gestion du Parc naturel régional de Camargue
- N° du marché et le N° du bon de Commande

Les factures doivent être adressées à : Parc naturel régional de Camargue – Mas du Pont de Rousty - 13200 Arles

Délai de paiement :

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional (SMPNRC) de Camargue se libèrera des sommes dues : au titre des prestations effectuées par mandat administratif et virements de l'Agent comptable sur le compte du prestataire, sur présentation d'une facture avec un RIB.

Conformément aux dispositions de l'article 96 du code des Marchés Publics, le paiement des sommes dues interviendra dans un délai maximum de 45 jours à compter de la date de réception au siège du PNR de Camargue.

Le règlement des comptes sera effectué dans les conditions prévues par les articles 86 et suivants du code des marchés publics, par règlement correspondant à la valeur des prestations accomplies et au vu de la facture émise.

En application de l'article 98 du code des marchés publics, le délai global de paiement est de 45 jours. En cas de dépassement du délai prévu par l'article 96 et le décret 2002-232, les intérêts moratoires seront calculés au taux de l'intérêt légal en vigueur en France à la date à laquelle les intérêts moratoires auront commencé à courir, augmenté de deux points.

Le taux des intérêts moratoires dus en cas de retard de paiement est le taux d'intérêt légal en vigueur (en France) à la date à laquelle les intérêts ont commencé à courir, augmenté de deux points.

15. Défaillance du candidat

En cas d'empêchement du prestataire, celui-ci ne peut avoir recours à la sous-traitance qu'après accord du Syndicat mixte de gestion du PNRC.

16. Résiliation

En cas de non respect par le prestataire d'une de ses obligations contractuelles, le PNR de Camargue pourra prononcer la résiliation de la commande.

Cette résiliation prendra la forme d'un courrier en recommandé avec accusé de réception, et devra avoir été précédé d'une mise en demeure restée sans effet.

Personnes à contacter

Estelle ROUQUETTE, Parc naturel régional de Camargue au : 04 90 97 93 91
patrimoine@parc-camargue.fr

Fait à Arles, Le	A, le
Le président du Syndicat mixte pour la gestion du Parc naturel régional de Camargue	Signature et cachet du représentant du titulaire du marché (Mention manuscrite" Lu et approuvé »)
Le Directeur	